



ASSOCIATION DES  
CHIRURGIENS DENTISTES  
DU QUÉBEC

1425 — 425, boul. de Maisonneuve Ouest  
Montréal (Québec) H3A 3G5  
Tél. : 514 282-1425 + 1 800 361-3794  
Télééc. : 514 282-0255

CSSS - 016M  
C.P. - Vaccination  
obligatoire Covid-19

## PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Montréal, le 26 août 2021

Monsieur Luc Provençal  
Président de la Commission de la santé et des services sociaux  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1A 1A3

**OBJET : Consultations particulières sur la vaccination obligatoire contre la COVID-19 du personnel soignant du réseau de la santé et d'autres catégories de travailleurs qui sont en contact prolongé avec les citoyens**

Monsieur le Président,

L'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ) est une association professionnelle qui regroupe 4 300 dentistes répartis dans plus de 2 000 cliniques qui emploient plus de 20 000 personnes. La plupart de ses membres exercent leur profession en cliniques privées et procurent des soins buccodentaires à des patients partout au Québec.

À quelques heures des consultations particulières de la Commission de la santé et des services sociaux sur la vaccination obligatoire contre la COVID-19 du personnel soignant du réseau de la santé et des autres catégories de travailleurs qui sont en contact prolongé avec les citoyens, je me permets de vous transmettre les commentaires de l'ACDQ sur cette question.

D'emblée, je tiens à souligner que notre Association est tout à fait en accord avec les mesures de vaccination et nous appuyons le gouvernement dans ses efforts visant l'immunité collective. Cependant, au moment d'écrire ces lignes, nous n'avons aucune indication à savoir si le milieu privé de la santé dentaire sera touché par l'obligation de la vaccination obligatoire pour son personnel et les modalités d'application sont toujours inconnues. De plus, des questions

demeurent en suspens et c'est pourquoi je souhaite vous partager certaines de nos préoccupations, notamment pour les dentistes employeurs, propriétaires de cliniques.

En premier lieu, étant donné que la situation des cliniques dentaires privées est différente à bien des égards des autres milieux de la santé, notamment par l'efficacité reconnue de leurs protocoles sanitaires, nous demandons de ne pas appliquer des mesures identiques à tous les milieux de soins. En effet, je tiens à rappeler que la protection des équipes dentaires et des patients a toujours été au sommet de nos priorités. Depuis le début de la pandémie, les cliniques dentaires ont mis en place des protocoles sanitaires stricts et exemplaires, afin d'assurer un environnement sécuritaire pour tout le personnel soignant et leurs patients. Les mesures d'asepsie des cliniques dentaires répondent à des standards de qualité élevés, ce qui diminue drastiquement le risque de contamination et de propagation d'agents infectieux. À ce jour, nous n'avons d'ailleurs décelé aucune éclosion ou transmission de cas liés à la COVID-19 dans nos aires de travail, ce qui n'a pas été le cas dans les différents milieux hospitaliers. **Nos collègues des autres provinces canadiennes ont d'ailleurs aussi constaté la même situation.**

À cet égard, nous pouvons convenir que les protocoles sanitaires propres au milieu dentaire ont su faire la démonstration qu'ils sont sûrs et efficaces. Sans remettre en question la proposition de la vaccination obligatoire pour certains secteurs, nous croyons que l'imposition d'une telle obligation pour les cliniques dentaires aurait très peu d'effets, considérant qu'elles ont déjà en main tous les outils nécessaires pour éviter la propagation de virus. Une telle obligation aurait toutefois de nombreux impacts sur l'organisation du travail dans les cliniques dentaires qui, rappelons-le, sont des entreprises privées.

De plus, dans le contexte de pénurie de personnel qui préoccupe largement les dentistes propriétaires, nous croyons que la vaccination obligatoire viendrait leur imposer des contraintes supplémentaires de nature administrative et opérationnelle. En effet, certains dentistes propriétaires craignent que la vaccination obligatoire de tout le personnel des cliniques ne vienne nuire à l'accessibilité aux soins dentaires, si certains employés non vaccinés devaient se retirer temporairement de leur travail. Vous comprendrez qu'en contexte de PME, la flexibilité n'est pas la même que pour les organisations de plus grande taille.

D'autres solutions existent, notamment les tests de dépistage réguliers et fréquents du personnel. Cette mesure (aux frais du gouvernement) permettrait à toutes les équipes dentaires d'opérer à plein régime, plutôt que de devoir effectuer les soins à effectif réduit avec

la vaccination obligatoire. Je vous invite donc ainsi que les membres de la Commission de la santé et des services sociaux à explorer toutes autres avenues qui permettraient aux cliniques dentaires de poursuivre leurs activités sans impacts sur l'offre de soins à la population tout en assurant la protection de tous, comme c'est d'ailleurs le cas depuis la réouverture des cliniques en juin 2020.

Espérant que nos commentaires vous seront utiles, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Le président,



Carl Tremblay, D.M.D.

- c. c. **M. Christian Dubé**, ministre de la Santé et des Services sociaux  
**Dr Horacio Arruda**, directeur national de santé publique et sous-ministre adjoint  
**Mme Francine Charbonneau**, vice-présidente de la Commission de la santé et des services sociaux et députée des Mille-Îles  
**Mme Suzanne Blais**, députée d'Abitibi-Ouest  
**Mme Nancy Guillemette**, députée de Roberval  
**Mme Lise Lavallée**, députée de Repentigny  
**Mme Isabelle Lecours**, députée de Lotbinière-Frontenac  
**Mme Marilyne Picard**, députée de Soulanges  
**M. François Tremblay**, député de Dubuc  
**M. Enrico Ciccone**, député de Marquette  
**Mme Marie Montpetit**, députée de Maurice-Richard  
**Mme Monique Sauvé**, députée de Fabre  
**M. Vincent Marissal**, député de Rosemont  
**M. Joël Arseneau**, député des Îles-de-la-Madeleine